

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 13 mai 2019

n°7

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (5) :

Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à Mme BOURAT
Mme BARREAU donne pouvoir à M.PICHON
M.PREHER donne pouvoir à Mme AZIHARI
Mme MOREAU donne pouvoir à P. PEROCHON

EXCUSES (1)

Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : M.BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN

OBJET : Admission en non valeur de produits irrécouvrables au titre de l'année 2019

VU la demande adressée par madame la trésorière des collectivités du pays châtelleraudais, comptable de la communauté d'agglomération, soumettant à l'assemblée délibérante l'admission en non valeur de titres de recettes émis pour le recouvrement des produits du budget principal, du budget annexe de l'assainissement, du budget annexe redevances déchets et du budget annexe de l'immobilier économique aux montants suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Année 2008 :	60,80 €
Année 2009 :	326,50 €
Année 2010 :	50,22 €
Année 2011 :	203,75 €
Année 2012 :	267,21 €
Année 2013 :	756,39 €
Année 2014 :	1 132,84 €
Année 2015 :	1 807,19 €
Année 2016 :	4 556,75 €
Année 2017 :	3 524,00 €
Année 2018 :	10,00 €
TOTAL :	12 695,65 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Année 2008 :	168,32 €
Année 2009 :	261,33 €
Année 2010 :	737,80 €
Année 2011 :	766,78 €
Année 2012 :	881,45 €
Année 2013 :	1 327,56 €
Année 2014 :	3 324,94 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 13 mai 2019

n°7

page 2/2

Année 2015 :	6 096,75 €
Année 2016 :	7 623,68 €
Année 2017 :	8 800,53 €
Année 2018 :	4 997,17 €
TOTAL :	34 986,31 €

BUDGET ANNEXE REDEVANCES DECHETS

Année 2018 :	2 211,04 €
TOTAL :	2 211,04 €

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ECONOMIQUE

Année 2013 :	6 604,79 €
Année 2014 :	19 905,49 €
Année 2015 :	3 112,71 €
Année 2016 :	9 240,85 €
Année 2017 :	568,59 €
TOTAL :	39 432,43 €

VU la délibération n° 2 du conseil de communauté du 22 avril 2014 portant délégation du conseil au bureau,

CONSIDERANT que le comptable a bien diligenté toutes les poursuites nécessaires aux recouvrements des titres de recettes concernés, qu'il a fourni les états des produits irrécouvrables, les justificatifs des démarches effectuées,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'admettre en non valeur les titres de recettes présentés par le comptable de la communauté,

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 15/05/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER